

L'Action Féministe au Congrès de Boulogne

Nous venons de mener une campagne et d'obtenir un succès qui peut avoir une grande répercussion au Parlement.

Le Congrès radical et radical-socialiste se tenant à Boulogne-sur-Mer du 16 au 19 novembre, quelques membres du Comité de l'U. F. F. décidèrent de s'y rendre et d'obtenir du Congrès :

1° L'admission des femmes dans le parti radical ;

2° Une motion en faveur du suffrage et des droits des femmes.

Avant de partir, une délégation fut reçue et à la Présidence du Conseil par M. Herriot, président du parti radical, et au siège du parti radical par M. Bouffandeau, secrétaire général.

M. Herriot nous accueillit avec son habituelle bienveillance ; il nous dit : « Voilà la bonne méthode pour vous faire connaître et pour arriver au succès. »

Il ajouta que l'admission des femmes au parti radical aurait l'appui du Bureau, et il ne fit aucune objection à ce que nous soyons entendues en commission par le Congrès.

M. Bouffandeau, secrétaire général, nous reçut très cordialement, et nous donna toutes les facilités pour assister au Congrès, au Banquet, etc... Il nous remit les papiers et bulletins nous permettant d'être bien au courant du travail du Congrès.

Le rapport sur les questions municipales étant fait par M. Lévy-Alphandéry, député et maire de Chaumont, je me rendis dans cette ville pour le voir et lui indiquer ce que nous souhaitions obtenir.

Après ces démarches, nous en fîmes d'autres encore auprès de personnalités influentes du futur Congrès et notre amie M^{me} Schwab partie à Boulogne huit jours avant le Congrès pour louer une salle et préparer une grande manifestation féministe.

C'était chose peu aisée, car nous n'avions aucun groupe dans cette ville ; mais heureusement la Ligue des Droits de l'Homme nous donna son concours pour la préparation de la réunion : affichage, propagande, etc...

M. Lecointre, de la Jeune République, nous aida également et si notre meeting eut un tel succès, nous n'oublierons pas la part que nous devons au concours si dévoué de ces messieurs.

Nous eûmes en effet le jeudi 16 octobre, plus de 800 personnes au meeting dont un grand nombre de congressistes, parlementaires radicaux. Nous leur avions réservé des places, mais beaucoup ne purent entrer. M. Amat, président de la Ligue des Droits de l'Homme ouvrit la séance.

M^{me} Robert Schreiber expliqua ensuite pourquoi nous étions venues à Boulogne et ce que nous demandions au Congrès. Fille d'un sénateur radical, elle était toute désignée pour faire cet exposé, et son succès fut très justifié.

M^{me} Marcelle Kreimer parla avec éloquence de la femme et du code.

M^{me} Casevitz avait à exposer la situation des veuves de guerre et dire l'injustice de laisser sans représentation politique le foyer des disparus. Elle rappela aussi le rôle des femmes dans les mairies

pendant la guerre ; son succès fut très vif.

M^{me} Schwab parla avec émotion du rôle pacifique des femmes et le public l'accablait longuement. Pour ma part j'essayai de résumer ce qui n'avait pas été dit : suffrage des femmes à l'étranger, état de la question au point de vue parlementaire, objections, etc.

Un député libéral de Hollande, M. Keltelar indiqua que la réaction prévue en Hollande ne s'était pas réalisée quand les femmes avaient voté, et qu'il n'y avait aucune raison pour qu'elle se produisît davantage en France. MM. Yvon Delbos et Accambray, députés, voulurent bien, ainsi que M. Fabien de Chanville prendre la parole en notre faveur, et malgré l'appel fait au public, aucun contradiction ne se produisit. A l'unanimité moins une voix et quelques abstentions, un vœu en faveur du suffrage fut adopté.

Le meeting qui avait lieu le soir même de la première journée du Congrès nous fit connaître, et dès le lendemain nous étions en véritable sympathie avec grand nombre de congressistes. C'est du reste dans les couloirs que notre propagande fut la plus effective et la plus efficace et il serait trop long de raconter ici toutes les conversions que nous avons essayé de réaliser et que parfois nous avons obtenues.

Le 18 au matin le vœu suivant, signé par M. Cumnal, sénateur, vice-président du parti radical et de M. Bouffandeau, secrétaire général fut adopté à l'unanimité.

Le Congrès, rendant hommage au zèle républicain des femmes françaises qui demandent leur admission dans les Comités et Groupements radicaux et radicaux-socialistes invite le Comité exécutif à préparer d'accord avec les fédérations du Parti toutes les mesures propres à assurer au Parti la collaboration féminine pour l'éducation civique et politique des femmes.

Bien entendu, nous remerciâmes les deux signataires de la motion et, paraît-il, M. Cumnal déclara ensuite que c'était bien la première fois que des féministes le remerciaient de ce qu'il avait fait pour elles ! Nous ne voudrions pas en déduire que l'honorable sénateur est définitivement converti, nous n'avons pas la prétention non plus d'avoir en ces quatre jours opéré des miracles... Mais nous le disons sans fatuité, parce que cela est un grand pas à été fait ; et si certaines de nous s'inscrivent au parti radical elles iront l'an prochain discuter elles-mêmes et en égales avec leurs adversaires.

La première partie de notre mission était accomplie. Il s'agissait maintenant de réaliser la seconde. Nous avions, à Paris, préparé une résolution, mais nous devions obtenir quelques signatures de personnalités marquantes, la faire déposer au Bureau et obtenir enfin qu'elle fût discutée.

Voici le texte de la résolution présentée au Congrès radical par MM. Ripault (cabinet Herriot), Debierre (sénateur du Nord), Chauvin (député de l'Eure, secrétaire du parti radical à la Chambre des Députés), Honorat (directeur des services d'Hygiène de la Préfecture de Police), Mordret, etc., etc.

Considérant que le suffrage ne sera vraiment universel que le jour où les citoyens des deux sexes y participeront.

Considérant que toutes les grandes nations démocratiques ont accordé le droit de vote aux femmes.

Considérant que les résultats politiques ont été reconnus excellents au point de vue moral et social : protection de l'enfance et de la race, lutte contre tous les grands fléaux sociaux, etc.

Considérant que le parti radical a inscrit dans son programme : « l'extension graduelle des droits de la femme ».

Le Congrès émet le vœu que le suffrage municipal et cantonal soit accordé aux femmes pour les élections de 1925.

Cette résolution fut renvoyée d'abord à la Commission municipale présidée par M. Lévy-Alphandéry, député de la Haute-Marne — nous fîmes appelées à y prendre la parole — puis à la commission de politique intérieure dont le rapporteur général, M. Montigny, député de la Sarthe nous était favorable. Cette commission, présidée par M. Besinger, de Strasbourg, pria M. Mordret de faire un rapport et de déposer sur le Bureau la note suivante :

Première Commission

Vœux présentés à l'unanimité de la première Commission, le 18 octobre 1924.

— Sur la réforme du Code civil tendant à faire disparaître l'infériorité de la femme.

— Sur le droit d'éligibilité et d'électorat aux Conseils Municipaux.

La première Commission a l'honneur d'émettre devant le Congrès réuni en séance plénière, le 18 octobre 1924, les deux vœux suivants :

1° Que soient votées au plus tôt par le Parlement les mesures qui, dans le Code Civil, feront disparaître la situation d'infériorité et d'incapacité de la femme mariée ;

2° Que le droit d'électorat et d'éligibilité aux Conseils Municipaux soit accordé aux femmes à partir des élections de 1929.

Sur ce deuxième point, un amendement mis aux voix a recueilli 7 voix contre 7.

Il est ainsi conçu :

Qu'aux élections municipales de 1925, les femmes aient le droit de vote.

La difficulté était de faire discuter ce vœu en séance ; celles-ci étant terriblement chargées.

Le premier jour, M. Bouyssou, sénateur des Landes, qui présidait la séance fit tout pour « le renvoi à la Commission », c'est-à-dire pour nous enterrer sans phrases. Mais il comptait sans notre tenacité et sans le dévouement de nos amis et le lendemain, la motion fut déposée à nouveau.

Le président, M. Cazals, député de l'Ariège n'était pas non plus très enthousiaste, mais le secrétaire général du Congrès, M. Bouffandeau donna en séance lecture de l'ordre du jour et notre motion fut placée en fin de journée.

C'est en effet à 7 h. 3/4, devant une salle peu remplie, que M. Mordret eut la parole pour présenter les résolutions de la première Commission. Après un certain mouvement d'étonnement et quelques objections timides, nos amis, formant la majorité, obtinrent sans peine le vote des conclusions du rapport.

Certes, pour des suffragistes, le résultat paraît médiocre et pourtant c'était un succès d'obtenir un vœu favorable d'un Congrès aussi peu préparé à nos idées. Je pense qu'il faut avoir vécu comme nous quelques jours au milieu d'hommes nettement hostiles pour pouvoir s'en rendre compte. Evidemment, tous étaient charmants pour nous, et sur le principe même peu d'objections étaient présentées. Mais la fameuse « crainte de la réaction » était plus forte que tout... et, si l'admission au parti fut plutôt bien accueillie, un vœu pour le droit de vote semblait n'avoir aucune chance de succès.

Et pourtant nous y tenions essentiellement. Nous savions l'importance qu'un vœu pourrait avoir sur l'attitude du gouvernement et nous savions aussi que beaucoup de radicaux voteraient plus volontiers pour nous s'ils étaient couverts par un vœu du Congrès.

Et c'était si vrai, qu'avant de prononcer son grand discours politique, Monsieur Herriot, en adressant un salut et des remerciements à différentes personnalités, se tourna vers notre petit groupe et remercia les femmes qui pour la première fois étaient venues à un Congrès de son parti avec le désir d'y travailler dans l'avenir. Il indiqua tout l'intérêt qu'il attachait à leur collaboration.

Nous dirons dans un prochain article les suites pratiques à donner à notre effort. Nous voyons un champ d'action très large en perspective pour le travail des femmes dans TOUS les partis. Car, bien entendu, si quelques-unes d'entre nous ont obtenu des radicaux qu'ils ouvrent maintenant leurs portes aux femmes, cela ne signifie pas que l'action doive s'arrêter là ; et surtout, nous ne voudrions pas que l'on pût croire que l'Union française pour le suffrage s'est affiliée à tel ou tel parti.

NON, notre Société est et restera absolument indépendante de toute action politique. Nos membres venus des milieux sociaux et politiques les plus divers sont unis par le commun désir d'obtenir pour les femmes l'égalité de leurs droits. Mais nous croyons que le moment de la bataille est venu et que nous ne pouvons, ni ne devons rester INDIVIDUELLEMENT « au-dessus de la mêlée » ; c'est de cela que nous parlerons bientôt en essayant d'indiquer aux suffragistes leur devoir d'exercer une influence dans tous les partis politiques.

1924-25-10

n° 688